

**JPMORGAN ETFS (IRELAND) ICAV**  
(L'« ICAV »)

**ADDENDUM DU 4 FEVRIER 2025**  
**AU PROSPECTUS DATE DU 19 JUILLET 2024**  
(l'« Addendum »).

**Le présent Addendum fait partie intégrante du prospectus daté du 19 juillet 2024 portant sur l'ICAV (le « Prospectus ») et doit être lu conjointement avec celui-ci. Tous les termes commençant par une lettre majuscule utilisés dans le présent document auront la signification qui leur est donnée dans le Prospectus.**

**Toutes les informations contenues dans le Prospectus sont réputées être intégrées au présent document.**

Les Administrateurs assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Addendum. A la connaissance des Administrateurs (qui ont pris toutes les mesures raisonnables pour s'en assurer), les informations figurant dans le présent Addendum sont conformes aux faits et n'omettent aucun élément susceptible d'en affecter la teneur. Les Administrateurs en assument par conséquent la responsabilité.

Les mots et expressions qui ne sont pas expressément définis dans le présent document auront la signification qui leur est donnée dans le Prospectus.

#### **AMENDEMENTS AU PROSPECTUS**

La sous-section « **Singapour** » de l'« **Annexe IV – Informations destinées aux investisseurs dans certains pays** » du Prospectus sera amendée en la supprimant dans son intégralité pour la remplacer par la formulation suivante :

##### **« 5. Singapour**

Certains Compartiments (les « **Compartiments à commercialisation restreinte** ») figurent dans la liste des véhicules de placement à commercialisation restreinte (restricted schemes) tenue par la Monetary Authority of Singapore (« **MAS** »). Cette liste, accessible sur le site Internet de la MAS à l'adresse <https://eservices.mas.gov.sg/cisnetportal/jsp/list.jsp>, contient les véhicules de placement faisant l'objet d'une commercialisation restreinte à Singapour conformément aux dispositions de la section 305 de la Loi sur les Valeurs mobilières et les contrats à terme (Securities and Futures Act, Chapter 289) (« **SFA** »).

Les Actions des Compartiments à commercialisation restreinte constituent des « produits de marchés financiers autres que des produits de marchés financiers réglementaires » (selon la définition des Réglementations 2018 Securities and Futures (Capital Markets Products) et des Produits d'investissement spécifiques (selon la définition fournie dans l'Avis MAS SFA 04-N12: Notice on the Sale of Investment Products et l'Avis MAS FAA-N16: Notice on Recommendations on Investment Products).

Certains Compartiments (y compris certains Compartiments à commercialisation restreinte) sont également reconnus comme aptes à la commercialisation auprès du grand public (les « **Compartiments reconnus** »). Une liste reprenant les Compartiments reconnus figure dans le Prospectus en vigueur à Singapour (enregistré auprès de la MAS) détaillant les modalités de commercialisation des Compartiments reconnus auprès du grand public. Le Prospectus en vigueur à Singapour peut être obtenu auprès des Distributeurs habilités.

Il porte sur l'offre d'Actions de chaque Compartiment à commercialisation restreinte. A moins qu'ils figurent également dans la liste des Compartiments reconnus, les Compartiments à commercialisation restreinte ne sont ni autorisés ni reconnus par la MAS et leurs Actions ne peuvent être offertes au grand public à Singapour. L'offre d'Actions d'un Compartiment à commercialisation restreinte qui est également un Compartiment reconnu est régie par les sections 304 et/ou 305 de la SFA.

Le présent Prospectus ne peut être considéré comme un prospectus au sens de la SFA et n'a pas été enregistré comme tel auprès de la MAS. Il en va de même pour tout autre document ou support ayant trait à l'offre ou la commercialisation des Compartiments à commercialisation restreinte. Par conséquent, les obligations en matière de conformité de contenu propres aux prospectus régis par la SFA ne sont pas d'application. Vous êtes invité(e) à considérer attentivement la pertinence de l'investissement proposé à la lumière du présent Prospectus.

Il est interdit de faire circuler le présent Prospectus ou un quelconque autre document ou support ayant trait à l'offre ou la commercialisation restreinte des Compartiments concernés ou invitant à y souscrire. Leurs Actions ne peuvent être offertes ou vendues, ni faire l'objet d'une invitation à la souscription selon les termes du présent Prospectus adressée, directement ou indirectement, à Singapour à des personnes autres que (a) des investisseurs institutionnels (tels que définis à la section 4A de la SFA, des « Investisseurs institutionnels singapouriens »), conformément aux dispositions de la section 304 de la SFA ; (b) les personnes visées à la section 305(1) ou 305(2) de la SFA (dans chaque cas, des « **Investisseurs éligibles** »), conformément aux dispositions de la section 305 de cette même Loi ; ou autrement que (c) dans le respect de toute autre disposition de la SFA.

Lorsque les Actions sont initialement souscrites ou acquises conformément à :

- a) la section 304 de la SFA par un Investisseur institutionnel de Singapour, les transferts d'Actions ultérieurs ne peuvent être effectués que vers un autre Investisseur institutionnel de Singapour ; et
- b) la section 305 de la SFA par un Investisseur pertinent, les transferts d'Actions ultérieurs ne peuvent être effectués que vers un Investisseur institutionnel de Singapour ou un autre Investisseur pertinent.

En outre, lorsque les Actions sont souscrites ou acquises conformément à la section 305 de la SFA par une personne visée à la section 305(5) de la SFA qui est :

- i) une société (n'ayant pas le statut d'investisseur accrédité au sens de la section 4A de la SFA) dont l'unique activité consiste à détenir des investissements et dont le capital social est détenu par une ou plusieurs personnes possédant chacune le statut d'investisseur accrédité ; ou
- ii) un trust (dont le trustee n'est pas un investisseur accrédité) dont le seul objet est de détenir des investissements et dont chaque bénéficiaire est un individu qui possède le statut d'investisseur accrédité ;

les titres (tels que définis à la section 2(1) de la SFA) de cette société ou les droits et intérêts (sous quelque forme que ce soit) en qualité de bénéficiaire du trust ne pourront être transférés dans les six mois à dater de l'acquisition des Actions par ladite société ou ledit trust dans le cadre d'une offre visée à la section 305 de la SFA, à moins que :

- I) ce transfert soit en faveur d'un Investisseur institutionnel de Singapour ou d'une personne visée à la section 305(5) de la SFA, ou d'une quelconque personne dans le cadre d'une offre visée à la section 275(1A) ou à la section 305A(3)(i)(B) de la SFA ;
- II) ce transfert soit exécuté à titre gratuit ;
- III) ce transfert réponde à une obligation légale ;
- IV) ce transfert s'effectue conformément à la section 305A(5) de la SFA ; ou
- V) ce transfert soit autorisé par le règlement 36A de la Réglementation singapourienne de 2005 sur les Valeurs mobilières et les contrats à terme (Offres d'investissements) (Organismes de placement collectif).

Par ailleurs, les investisseurs voudront bien noter que les autres Compartiments de l'ICAV mentionnés dans le présent Prospectus n'ayant pas le statut de Compartiment à commercialisation restreinte et/ou de Compartiment reconnu ne sont pas accessibles aux investisseurs à Singapour et que toute référence à ces autres Compartiments ne doit en aucun cas être interprétée comme une invitation à souscrire des Actions de ces Compartiments à Singapour.

Les investisseurs à Singapour sont priés de noter que les performances historiques et les rapports financiers des Compartiments à commercialisation restreinte sont disponibles auprès des distributeurs concernés. »